



***Par courriel***

[legal@innosuisse.ch](mailto:legal@innosuisse.ch)

Innosuisse  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne

Berne, 11.02.2022

**Révision de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 16 décembre 2021, sur le projet de révision totale de l'ordonnance de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation relative aux contributions et autres mesures de soutien. Nous remercions Mme Berenice Iten de votre agence d'avoir participé à notre réunion et de nous avoir présenté les différents éléments du projet mis en consultation.

Les membres de notre commission sont favorables aux modifications proposées, car elles permettront d'augmenter la marge de manœuvre et la flexibilité d'Innosuisse, notamment pour l'encouragement de projets d'innovation et de start-up. Notre commission s'était déjà prononcée favorablement sur le projet de modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), dans sa prise de position du 25 novembre 2019. La révision de l'ordonnance sur les contributions met en œuvre cette modification.

Dans la mesure où les entreprises suisses se voient refuser l'accès aux offres d'encouragement de la Commission européenne destinées aux projets individuels, Innosuisse pourra désormais, en vertu du nouvel art. 19, al. 3<sup>ter</sup> LERI, encourager les projets d'innovation de jeunes entreprises et de PME, lorsqu'ils présentent un potentiel d'innovation important. Le financement de cette mesure, introduite par le Conseil des Etats lors des délibérations, n'est cependant pas encore assuré. Notre commission demande que le budget prévu et déjà alloué par le Parlement pour la participation de la Suisse au paquet Horizon Europe 2021-2027 soit réalloué au plus vite au financement de cette mesure de remplacement.

De nombreux points dans l'ordonnance sont sujets à interprétation. Le rapport explicatif mis en consultation ne répond cependant pas à toutes les questions qui se posent. Nous avons pris note qu'Innosuisse adoptera, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, des dispositions d'exécution. Nous demandons que les milieux intéressés soient consultés

**Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

lors de leur élaboration. Les directives devront à notre avis réduire au maximum les charges administratives et coûts induits pour les différents acteurs.

En ce qui concerne l'article 20, al. 2 de l'ordonnance, relatif aux contributions à des projets d'innovation de PME, le rapport explicatif précise que « *la possibilité d'encouragement existe de manière subsidiaire, c'est-à-dire uniquement si, en raison de l'exclusion de la Suisse des programmes correspondants de la Commission européenne (notamment en raison de sa classification en tant que pays tiers non associé), les entreprises suisses n'ont pas accès aux programmes d'encouragement pour des projets individuels* ». Nous sommes de l'avis qu'aucune condition supplémentaire ne devrait être posée, c.à.d. qu'aucune décision formelle de la Commission européenne relative aux projets en question ne devrait être exigée pour une prise en considération. Le fait que la Suisse soit considérée comme pays tiers non associé devrait toujours suffire. Nous demandons que le rapport explicatif soit complété dans ce sens.

L'article 34 de l'ordonnance prévoit que seuls les créateurs de jeunes entreprises pourront déposer une demande de participation à un programme d'internationalisation ou à un salon international. Il convient à notre avis de laisser aux jeunes entreprises le soin de décider qui sera le mieux à même dans leur team de les représenter. Nous demandons par conséquent que le cercle des personnes habilitées à déposer une telle demande ne soit pas limité aux seuls créateurs.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Industriel, représentant de l'Union  
suisse des arts et métiers



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie